



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 08 AVRIL 2019 A 18H30**  
**établi conformément aux dispositions**  
**des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général**  
**des Collectivités Territoriales**

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	21
Procurations	:	08
Excusés	:	04

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme PARREZ, Adjointe au Maire, a donné procuration à Monsieur le Maire,  
M. CENTOMO, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. HEIDMANN, Conseiller Municipal délégué,  
Mme COLLOT, Conseillère Municipale déléguée, a donné procuration à M. LANGLOIS, Adjoint au Maire,  
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,  
M. PICCHIA, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HOFF, Adjoint au Maire,  
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme DEISS, Adjointe au Maire,  
Mme SPRINGMANN, Conseillère Municipale, excusée,  
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,  
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,  
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,  
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,  
M. DAVID, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. MARICHY, Conseiller Municipal.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

**1** ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

**2** ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes du Maire des services techniques :

- Décision en date du 19 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société PHR BTP sise 22 rue Jacques Prévert à 57310 RURANGE-LES-THIONVILLE, pour des travaux d'entretien de trottoirs à Hayange – programme 2019 pour un montant de 240 257.08 € TC variantes exigées incluses.
- Décision en date du 20 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société OTIS sise 46/48 avenue de Thionville – CS 40834 à 57148 WOIPPY Cedex, pour effectuer la vérification périodique de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville pour un montant annuel de 1 650,- € TC variante 1 incluse. Le marché pourra être reconduit 3 fois, 1 an ;

3 ⇒ avec 25 POUR et 4 ABSTENTIONS, fixe les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 16,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 86,17 % ;

4 ⇒ à l'unanimité, participe à hauteur de 50 % à l'acquisition d'une nouvelle rôtissoire, soit 3167,40 € à l'association « Marspich si tu veux » ;

5 ⇒ concernant l'adoption de l'opération extension de la vidéo protection, avec 26 POUR et 3 CONTRE :

- approuve le descriptif et le coût des travaux de la vidéo-protection
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 66 000 H.T,
- approuve le plan de financement ci-après :

<b>Plan de Financement</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>Dépenses</b>	
Montant global de l'opération	79 100 €
<b>Recettes</b>	
Etat FDIP (taux 50 %)	39 550 €
Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune	39 550 €
Total	79 100 €

- sollicite les services de l'Etat dans le cadre du FIPD ;

6 ⇒ avec 19 POUR, 4 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, adopte le budget primitif 2019, voté par chapitre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et dont l'équilibre par section est :

Section d'Investissement : 5 950 178.47 €  
Vote par chapitre

Section de Fonctionnement : 15 311 799.86 €  
Vote par chapitre

-----

TOTAL : 21 261 978.33 € ;

7 ⇒ à l'unanimité, se prononce sur le versement des subventions suivantes aux associations sportives :

U.S.T.H.	15 000,00 €
A.S.S.N.	11 000,00 €
H.B.C.H.	3 500,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	5 200,00 €
1 <sup>ère</sup> COMPAGNIE D'ARC	3 000,00 €
U.A.H.K. (Athlétisme)	3 500,00 €
PETANQUE KONACKER	100,00 €
PETANQUE MARSPICH	100,00 €
GYM VOLONTAIRE HOMMES	100,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	5 000,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	8 500,00 €
VAL DE FENSCH LUTTE	1 500,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER-HAYANGE	1 500,00 €
A.S. Collège "Hurlevent"	300,00 €
A.S. Collège "Jacques MONOD"	200,00 €
U.S.E.P.	600,00 €

<input type="checkbox"/> Basket Club Hayange-Marspich	8 000,00 €
<input type="checkbox"/> Football Club Hayange	7 000,00 €
<input type="checkbox"/> Association Sportive Konacker Football	5 000,00 €
<input type="checkbox"/> Union Sportive Marspich Football	8 000,00 €
<input type="checkbox"/> A.S.S.N (pour la section football)	1 300,00 €

Et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

**8** ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'avenant avec la Philharmonie La Lorraine, afin de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 mars 2020 ;

**9** ⇒ à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de passation du marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert de type européen en vue de conclure, à compter de septembre 2019, un marché de transports scolaires sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30

Hayange, 08 avril 2019

Le Maire,  
Fabien ENGELMANN  
Conseiller Régional Grand Est

